

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LEZE L'ARIÈGE  
HAUTE-GARONNE**

**N° 73/2017**

**Objet : Annule et remplace la délibération n°105/2016 du 8 novembre 2016 - Ouverture d'un poste d'infirmier intercommunal de classe supérieure à temps complet – Structures Petite Enfance de la Communauté de Communes Lèze Ariège**

**L'an deux mille dix-sept et le 04 avril à 20h30**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège dûment convoqué en date du 29 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur DEMANGE Serge**

**PRESENTS :** M. PACHER René, Mme TEISSIER Joëlle, M. ONEDA Daniel, Mme BARRE Nadine, M. AZEMA René, Mme TENSA Danielle, M. BLANCHOT Dominique, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. LACAMPAGNE Patrick, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M. ZDAN Michel, M. RIVELLA Alain, M. VESELY Guy, M. ROUANE Jean Claude, M. MUNOZ Floréal, Mme JOACHIM Hélène, M. CAZAJUS Joël, M. DEMANGE Serge, Mme LAVAIL MAZZOLO Nathalie, M. TISSEIRE Bernard, M. MARCHAND René, M. PASQUET Wilfrid, Mme MONIER Catherine, M. BLANC Jean-Claude, Mme PARACHE Sabine, Mme ESTANG Nadia.

**POUVOIRS :** M. BASTIANI Jean Pierre à Mme TEISSIER Joëlle  
Mme BOUTILLIER Sylvie à Mme BARRE Nadine  
M. BAURENS Serge à M. AZEMA René  
M. BEZIAT Denis à Mme ESTANG Nadia  
M. VINCINI Sébastien à M. REMY Jean Louis  
M. NOWACK François à Mme JOACHIM Hélène  
M. CAILLAT Pierre Yves à M. PASQUET Wilfrid  
M. BAYONI Pascal à M. BLANCHOT Dominique  
Mme FIGUEROA Anne à M. RIVELLA Alain

**ABSENTS EXCUSES :** M. DIDIER Claude

**ABSENTS NON EXCUSES :** M. MARQUIER Serge, M. MAGGILOLO Serge, M. PEREZ Alain, M. COURET Bertrand, Mme LAFUSTE Carole, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame LAVAIL MAZZOLO Nathalie été nommée secrétaire de séance**

Vu le Décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux

Vu le Décret n° 2016-336 du 21 mars 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux

Monsieur le Président présente aux membres de l'assemblée l'état de la situation actuelle en matière de gestion de personnel rencontrée sur l'établissement multi accueil l'Oustalet sur la commune de Miremont.

Il indique qu'en référence au **Décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans** et au Code de la santé publique, les établissements multi-accueil se doivent selon leur capacité d'accueil, d'avoir recours aux compétences « santé » par le biais, soit d'une puéricultrice, soit d'infirmier territorial.

Dans un premier temps, la Communauté de Commune de la Vallée de l'Ariège avait envisagé l'ouverture d'un poste d'infirmier de classe normale en soins généraux (cf. délibération n°105/2016 approuvée au Conseil Communautaire du 8 novembre 2016). Toutefois, compte tenu des missions intercommunales qui seront confiées à l'agent, il est envisagé de requalifier le poste.

En effet, dans quelques mois la communauté de communes se dotera de 3 établissements multi-accueil. A ce titre, elle souhaite recruter un infirmier territorial de classe supérieure volant afin qu'il accompagne chacune des structures dans le développement des protocoles d'hygiène et de santé conformément aux préconisations de la Protection Maternelle Infantile.

Il est à noter que l'infirmier territorial sera recruté dans le cadre d'emploi des infirmiers territoriaux, catégorie B de la filière médico-sociale.

Monsieur le Président propose aux membres de l'assemblée l'ouverture du poste correspondant.

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire à l'unanimité de ses membres :

- **Décide** l'ouverture d'un poste d'infirmier territorial de classe supérieure à temps complet ;
- **Mandate** Monsieur le Président, à toute fin d'engagement de la procédure correspondante aux conditions ci-dessus définies ;
- **Mandate** ce dernier à toute fin de réservation des crédits budgétaires correspondants aux budgets général 2017 ;
- **Autorise** Monsieur le Receveur des Finances à procéder au virement de crédits nécessaires au recrutement de cet agent.

**Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes Lèze Ariège, les jours, mois et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.**

Le Président,  
Serge BAURENS